comme certains le croient. Il n'est pas bon de constamment voyager entre son foyer et le lieu régulier de son travail.

Il faut signaler, comme d'autres l'ont fait, qu'un député doit nécessairement faire de nombreuses dépenses extraordinaires, dont certaines sont difficiles à définir quand on essaie de les comparer à la structure habituelle des indemnités pour frais professionnels. Comme d'autres orateurs l'ont dit, les députés font des dépenses qui tiennent essentiellement à leurs fonctions et qui ne sont pas toujours assimilables au genre de dépenses dont on peut rendre compte. Ce qui n'empêche pas qu'il faudrait prendre en considération certaines dépenses dont on peut rendre compte, si nous voulons établir une structure convenable pour la rémunération des députés.

En examinant l'ensemble des conditions particulières des députés, le genre de travail qu'ils accomplissent, leurs mandants et la source de l'argent qu'ils dépensent, nous devons songer à maintenir l'équilibre entre les besoins financiers des députés, d'une part, leurs relations avec leurs mandants et le peuple canadien, d'autre part. C'est une chose qu'il faut garder constamment à l'esprit.

• (3.40 p.m.)

J'ai une vue personnelle de cette question. Certains deputés seront sans doute en désaccord avec moi, et c'est leur droit. Je respecte leur point de vue et je leur demande de respecter le mien et de convenir que ce n'est pas une mince tâche que nous avons à accomplir. En fait, il nous faudra œuvrer davantage avant d'en arriver à une solution satisfaisante. De temps en temps, le Parlement doit effectuer des travaux dégradants. Je suis d'avis que les travaux que nous faisons actuellement et que nous avons faits à plusieurs reprises au cours des 25 dernières années nuisent au Parlement et à ses membres et les dégradent. Les représentants se trouvent dans la situation difficile d'essayer d'étudier cette question avec objectivité et bon sens.

Les députés devraient oublier tout préjugé lorsqu'ils se penchent sur ce problème, même s'il leur appartient, à un moment donné, d'assumer la responsabilité des décisions ou des initiatives qui seront prises. Il va de soi que nous avons besoin d'une procédure différente de celle qui a été suivie jusqu'ici. L'étude de ce problème était l'une des tâches qui avaient été confiées à la Comission Beaupré—Cela a été un flasco complet. C'est en s'abstenant de faire une suggestion ou une proposition quelconque quant à la façon de traiter ce problème à l'avenir que le rapport de la Commission Beaupré est le plus décevant. En fait, la commission s'est défilée à cet égard et elle s'est refusée à prendre position d'une façon nette. Ainsi elle a en partie failli aux responsabilités qui lui avaient été confiées lors de sa mise sur pied.

Quant à certaines suggestions recommandant que les émoluments ou l'indemnité des députés correspondent à un échelon quelconque des traitements dans la Fonction publique j'ai aussi des réserves à faire là-dessus. Il est difficile, sinon impossible, de comparer exactement le rôle et le travail d'un député avec un poste particulier de [M. Burton.]

fonctionnaire. Ces deux genres de fonctions sont tout à fait différents.

Je n'approuve pas entièrement la formule du premier ministre (M. Trudeau) dans sa déclaration à la Chambre des communes au début de la semaine. Voilà, a-t-il dit, ce que le gouvernement propose aux députés. Il a ensuite exposé les propositions du gouvernement à l'égard de certaines catégories administratives dans la Fonction publique. Il n'a pas tenté d'établir de relations entre ces deux groupes, mais il a fait son annonce en même temps comme s'il considérait en bloc les députés et les fonctionnaires de l'État. Cela fait naître des implications que les députés feraient bien de mettre en question et d'examiner à fond avant de se hâter de comparer leur indemnité avec un ou des postes dans la Fonction publique.

Je le répète, il est absolument nécessaire de tenir compte de certaines dépenses, surtout celles qu'on peut justifier, que fait ou que peut faire un député dans l'exercice de ses fonctions et aussi de veiller à ce que les députés disposent de meilleurs services. Quelle est la situation actuellement? L'étude de la Commission Beaupré formule un certain nombre de recommandations. Le premier ministre a eu beau se répandre en remerciements à la Commission Beaupré pour ses recommandations présentées, le gouvernement, essentiellement, a rejeté les recommandations et le point de vue de ce comité. Il a eu tort d'adopter une telle attitude.

Certains aspects du rapport Beaupré, certaines recommandations méritent d'être étudiées davantage. Le rapport fait état du besoin ou de l'opportunité d'améliorer les dispositions prévues pour les voyages des députés et de leurs épouses. D'une façon générale, ces propositions me semblent acceptables. Je crois qu'elles seraient utiles. Elles ne comportent pas de paiements directs aux députés et à leurs épouses. Elles visent à mettre un plus grand nombre de services à leur disposition.

Il faudrait consigner au compte rendu, à l'intention de ceux qui envient aux députés les déplacements sans frais qui leur sont permis, que, aux termes des dispositions à cet égard, les députés ne touchent pas un sou à moins qu'il ne s'agisse de remboursement pour dépenses d'automobile pour lequel ils doivent présenter une demande. Dans la plupart des cas, surtout lorsqu'il s'agit de voyages par avion et des billets de la classe économique qu'on met à notre disposition, tout se fait au moyen de pièces justificatives. Aucun argent ne nous est remis directement, bien que ces sommes soient, comme il se doit, débitées au compte de chaque député. Il faudrait aussi noter que, même si les députés bénéficient de ces avantages relatifs à leurs déplacements, ces derniers leur occasionnent tout de même des dépenses personnelles. Si je me rends à Regina pour le weekend, je dépense plus d'argent que si je restais à Ottawa. Je suis persuadé qu'il en va de même pour bon nombre d'autres députés.

La Commission Beaupré a proposé des améliorations aux services téléphoniques mis à la disposition des dépu-